

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 05 octobre 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSSELLE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD

Pour : 13

Représentés: Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Eric VIALA, Monsieur Julien THERON par Monsieur Ludovic LEVAIS

Contre : 0

Excusés: Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM N°6 budget commune d'Allanche - DE_2023_223

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

217831 - 72	Matériel informatique scolaire	-5000.00
2181 - 186	Install. générales, agencements	13000.00
2315 - 63	Install., matériel et outill. technique	-8000.00
	TOTAL :	0.00
	TOTAL :	0.00

Date de transmission de l'acte: 17/10/2023

Date de réception de l'AR: 17/10/2023

015-211500012-DE_2023_223-DE

A G E D I

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 17 OCT. 2023

publié le :
17 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 17/10/2023
Date de réception de l'AR: 17/10/2023

015-211500012-DE_2023_223-DE
A G E D I